

II. DETERMINATION DES FRAIS D'OBTENTION

Ligne	Frais d'obtention de l'année 2021 (en cas de déduction forfaitaire, passer à la ligne 50)			
33	Frais d'entretien et de réparation déductibles en 2021			
34	Nom et adresse de l'entrepreneur, de l'artisan ou du fournisseur	Genre des travaux	Date du paiement	Montant
35				
36				
37				
38	Étalement des dépenses importantes d'entretien et de réparation			
39	Fraction des dépenses importantes de l'année 2021 (selon détail ligne 57) _____			
40	Fraction des dépenses importantes des années antérieures (selon déclaration(s) de (des) année(s) : ____)			
41	Frais d'obtention divers non remboursés par le locataire			
42	Assurance-incendie, assurance responsabilité civile _____			
43	Electricité, chauffage, taxe d'eau _____			
44	Divers (fournir détails en annexe) _____			
45	Amortissement			
46	Désignation du bien	Taux	Valeur à amortir	Amortissement
47				
48				
49	Total :			→
50	Option pour le procédé de la déduction forfaitaire des frais d'obtention ⁷⁾			Sous-total:
51	La déduction forfaitaire est fixée à 35% du loyer brut sans pouvoir dépasser 2 700 €			<input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui
52	Intérêts de dettes _____			
53	Rentes et charges permanentes _____			
54	Frais de gérance _____			
55	Impôt foncier, taxe de canalisation, taxe d'enlèvement des ordures _____			
56	Total des frais d'obtention (à reporter à la ligne 67) :			
57	Détail des dépenses importantes d'entretien et de réparation de 2021 pour lesquelles l'étalement est demandé sur _____ années (maximum 5 années). La fraction relative à l'année 2021 est à reporter à la ligne 39.			
	Nom et adresse de l'entrepreneur, de l'artisan ou du fournisseur	Genre des travaux	Date du paiement	Montant
58				
59				
60				
61	Total des dépenses importantes :			
62	Détail des dettes, des arrérages de rentes et des charges permanentes (à reporter aux lignes 52 et 53)			
	Nom de la banque ou nom et adresse du bénéficiaire de la rente	Relation économique de la dette ou nature de la rente	Montant de la dette à la fin de l'année	Intérêts débiteurs ou charges acquittés
63				
64				
65	Total des intérêts débiteurs ou/et des charges :			
66	Recettes de location (ligne 22) _____			+
67	Frais d'obtention (ligne 56) _____			-
68	Revenus locatifs nets (ligne 66 - ligne 67) _____			=
69	Exemption 50% des revenus locatifs nets (art. 115, no 22a L.I.R.) _____			-
70	Abattement suite à une renonciation complète/partielle au loyer touché en vertu d'un bail commercial (l'annexe 191 "Abattement pour réductions de loyer accordées" et une copie du bail sont à joindre) _____			-
71	Revenu net commun (à reporter à la page 2 de la déclaration modèle 200F, colonne 5) _____			=

7) Cocher la case utile